



Lire un bulletin de salaire

● IDENTIFICATION :

- Employeur
- Salarié
- Période concernée
- Convention collective

● ÉLÉMENTS DE BASE :

Rémunération brute
= salaire de base
+ heures supplémentaires
+ primes,
+ avantages en nature...
= sommes soumises à cotisations

● COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES :

Montant, assiette et taux des différentes cotisations et contributions sociales à la charge de l'employeur et du salarié avant déduction des exonérations et exemptions.

● MONTANT NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU :

Salaires net imposable.

Prélèvement à la source : Le prélèvement à la source consiste à déduire l'impôt sur le revenu dû mensuellement par le salarié selon son taux d'imposition communiqué par les services de l'état. Ainsi le paiement de l'impôt est étalé sur douze mois, le décalage d'un an supprimé, l'impôt s'adapte automatiquement au montant des revenus perçus.

Montant mensuel de l'impôt : Le montant mensuel de l'impôt est un acompte sur l'impôt total, régulé au moment de la déclaration annuelle des revenus. Si un écart apparaît avec l'impôt prélevé à la source, un solde restera à payer ou un remboursement sera effectué.

BULLETIN DE SALAIRE																
Entreprise X Adresse Siret/Siren : 000 000 000 00001 Code Naf : 00.00A		Période : Mois année														
Emploi : Secrétaire de direction Statut professionnel : Employé PQ : Coef. 000		Civilité NOM Prénom salarié(e) Adresse Code postal VILLE														
Convention collective : CCN AAAAAAAAAA IDCC 000																
ÉLÉMENTS DE PAIE																
Salaires de base	Base	Taux	Part salarié	Part employeur												
Heures supplémentaires	valeur	valeur														
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES																
Santé	Base	Taux	Part salarié	Part employeur												
Sécurité Sociale – Maladie Maternité Invalidité Décès	valeur	valeur	valeur	valeur												
Complémentaire garanties frais de santé obligatoire	valeur	valeur	valeur	valeur												
Accidents du travail – Maladies professionnelles	valeur	—	—	valeur												
Retraite																
Sécurité sociale vieillesse plafonnée	valeur	valeur	valeur	valeur												
Sécurité sociale vieillesse déplafonnée	valeur	valeur	valeur	valeur												
Retraite complémentaire, CEG et CET T1	valeur	valeur	valeur	valeur												
Retraite complémentaire, CEG et CET T2	valeur	valeur	valeur	valeur												
Famille	valeur	—	—	valeur												
Assurance chômage	valeur	valeur	valeur	valeur												
Apec	valeur	valeur	valeur	valeur												
Autres charges dues par l'employeur	—	—	—	valeur												
Cotisations statutaires ou prévues par la convention collective	valeur	valeur	valeur	valeur												
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	valeur	valeur	valeur	—												
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	valeur	valeur	valeur	—												
CSG/CRDS sur les revenus non imposables	valeur	valeur	valeur	—												
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES			valeur	valeur												
EXONÉRATIONS ET ALLÈGEMENTS DE COTISATIONS																
valeur																
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES FACULTATIVES																
Prévoyance, Incapacité, Invalidité, Décès, Autres	Base	Taux	Salarié	Employeur												
Retraite supplémentaire	valeur	valeur	valeur	valeur												
MONTANT NET SOCIAL																
			valeur													
REMBOURSEMENTS ET DÉDUCTIONS DIVERSES																
Frais de transports	Base	Taux	Salarié	Employeur												
Titres-restaurant	valeur	valeur	valeur	valeur												
Autres	valeur	valeur	valeur	valeur												
MONTANT NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU																
			valeur													
IMPÔT SUR LE REVENU																
Montant net imposable	Base	Taux	Salarié	Cumul annuel												
Montant net HC/HS/RTT exonérées	valeur	valeur	valeur	valeur												
IMPÔT SUR LE REVENU PRÉLEVÉ À LA SOURCE	valeur	valeur	valeur	valeur												
MONTANT NET À PAYER (en euros)																
			valeur payé le date par virement													
TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR																
			valeur													
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Congés N-1</th> <th>Congés N</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquis</td> <td>30.00</td> <td>12.50</td> </tr> <tr> <td>Pris</td> <td>16.00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Solde</td> <td>14.00</td> <td>12.50</td> </tr> </tbody> </table>						Congés N-1	Congés N	Acquis	30.00	12.50	Pris	16.00		Solde	14.00	12.50
	Congés N-1	Congés N														
Acquis	30.00	12.50														
Pris	16.00															
Solde	14.00	12.50														
Dans votre intérêt, et pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Informations complémentaires : www.service-public.fr																

● **MONTANT NET SOCIAL :** Montant de référence utilisé par les prestataires sociaux au calculs d'allocations complémentaires (CAF,...)

● **MONTANT NET À PAYER :** Salaire net après prélèvement à la source, montant versé au salarié.

● **TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR :** Coût réel global du salaire = brut + charges patronales.

● **Soldes de congés payés N-1 :** À prendre avant le 31/05 de l'année N (en cours)

Soldes de CP N : À prendre par anticipation (à titre exceptionnel) ou avant le 31/05 de l'année N+1 (l'année prochaine)

● **Mention de bas de page :** Mention incitant le salarié à conserver sa fiche de paie sans limitation de

Le Cabinet GEST'RH est à votre écoute pour répondre à vos questions relatives aux bulletins de salaires.

GEST'RH
Gestion des Ressources Humaines

02 76 32 70 28
 contact@gest-rh.fr
 www.gest-rh.fr
 108 rue d'Estimauville 76600 Le Havre